



Règlement du concours: Opération « FOOT de Cœur » *« Collecte de Bouchons en plastique »*



Le concours de collecte de bouchons en plastique est organisé par le **District des Ardennes** en collaboration avec l'association **les P'tits Bouchons d'Ardennes**. Ce concours est ouvert à tous les clubs, l'inscription est libre, et les conditions du règlement sont à respecter strictement:

Article 1 :

Nous nous engageons à participer et à respecter dans sa globalité les conditions du règlement ci- dessous : **« Concours de collectes de Bouchons en plastique »** qui se déroulera **du lundi 1 Octobre 2018 au mercredi 31 Mai 2019 inclus**.

Article 2 :

Nous nous engageons à collecter uniquement les bouchons en plastique, à les conditionner dans des sacs ou des cartons. **Tous les dépôts de bouchons hors délai ne seront pas comptabilisés.**

Article 3 :

Nous nous engageons à identifier les sacs ou cartons de bouchons **en y collant la fiche d'identification** (téléchargeable sur le site internet du District des Ardennes de Football) **dûment complétée.**

Article 4 :

Tout objet, autre que des bouchons en plastique pouvant augmenter le poids (exemple : bouteille d'eau, cailloux, objet en fer...) trouvé dans les sacs ou dans les cartons **entraînera son annulation ainsi que 5 kg en moins de pénalité.**

Les bouchons à récolter : **Les bouchons alimentaires** (eau, lait, soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...), **ménagés** (liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...), **de cosmétiques** (déodorants, laque, parfum...), **de produit d'hygiène** (dentifrice, shampoing, produits douche...) et **les couvercles en plastique** (chocolat et café en poudre, moutarde...).

Article 5 :

Pour un calcul plus équitable, pour le classement et les résultats du concours, il sera établi **une moyenne au centième près par kilo de bouchons collectés par licencié dans le club.**

Exemple de calcul: 25,650 kg collectés pour 100 Licenciés

$$\underline{25,650 : 100 = 0,256 \text{ kg}}$$



Nouveauté: Il y aura deux classements. Un sera établi pour les clubs ayant des équipes de jeunes et un autre classement pour les clubs ayant uniquement des séniors au sein de son association.

Article 6 :

Nous nous engageons à déposer ou à faire déposer la collecte de bouchons **identifiée au local de l'association (Rue Jules Lobet - 08000 Villers-Semeuse)**. **Les dépôts peuvent s'effectuer à tout moment du concours dans les bacs disposés devant le local à cet effet.** **Un classement intermédiaire sera communiqué et envoyé au club à mi- concours.**

Article 7 :

A la suite du concours, le classement final sera communiqué. **Le District des Ardennes et l'association les P'tits Bouchons d'Ardennes remettront lors de l'Assemblée Générale du District en juin, les prix et trophées aux 3 meilleurs Clubs-collecteurs.**